

Pouvoirs locaux

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur
Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre de la ville, sur « les
démarches administratives à domicile pour les personnes
âgées »**

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, les personnes âgées de plus de 75 ans n'auront bientôt plus à se déplacer pour remplir leurs formalités administratives à Mons, grâce à la Politique des Grandes Villes. La commune va recevoir 1,4 million d'euros pour développer des projets favorisant la cohésion sociale.

En effet, en 2017, un service administratif à domicile verra le jour dans toute l'entité montoise. Le service se déplacera pour des démarches liées à l'état civil, comme le remplacement de carte d'identité, une composition de ménage, etc.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte :

- Que pense le Ministre de cette mesure ? S'inscrit-elle dans les critères fixés par la Région Wallonne ? Est-elle budgétairement viable si les effectifs des administrations civiles ne sont pas renforcés ?
- D'autres communes ont-elles sollicité vos services afin de bénéficier d'un subside pour des politiques similaires à destination des personnes âgées ?

Question orale de Olivier Maroy, à Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement sur les agences immobilières à finalité sociale

Sous l'impulsion d'une ASBL qui apporte son soutien en matière de logement à des sans-abris (ASBL RELOGEAS), un nouveau type de société immobilière a été créé en 2015 : une agence immobilière à finalité sociale (RELOG'IMMO).

Il s'agirait d'une agence immobilière à part entière, cherchant à acquérir, vendre, louer, en travaillant dans les conditions du marché. Elle fonctionne donc comme une agence immobilière « classique », mais avec une finalité sociale inscrite dans ses statuts.

Nous connaissions jusqu'à présent deux formules d'agence immobilière : les agences immobilières privées classiques et les AIS.

Tout l'intérêt de cette agence est d'offrir la possibilité à l'ASBL qui en est en quelque sorte la bénéficiaire, la possibilité de construire des bénéfices afin de la rendre moins dépendante des subsides publics. C'est en quelque sorte son bras armé. C'est donc un nouveau type de modèle économique qui apparaît, de façon à contourner l'impossibilité pour une ASBL de produire des bénéfices puisqu'elles sont sans but lucratif...

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette innovation sur le terrain des agences immobilières ? Existe-t-il d'autres agences de ce type dans notre paysage immobilier ? croyez-vous en ce modèle ? N'y voyez-vous pas matière à tenter des expériences pilotes ?

Question orale de Yves Evrard, Député, à Pierre-Yves Dermagne, Ministre des pouvoirs locaux et des infrastructures sportives sur les infrastructures sportives dédiées au motocross.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'occasion d'interroger à différentes reprises vos prédécesseurs en charge de la matière et d'attirer leur attention sur le manque flagrant d'infrastructures permettant aux amateurs de motocross de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions mais force est de constater que depuis 2010, rien n'a évolué au niveau des infrastructures sportives dédiées au motocross. Et pourtant, la discipline compte de nombreux champions.

Interrogés respectivement en décembre 2015 et en juin 2016, les Ministres Collin et Furlan m'avaient fait part d'un projet de circuit indoor alors en gestation. Ce projet d'abord prévu dans la région d'Erquelinnes, aurait été réorienté vers la commune de Courcelles.

Où en est-on quelques mois plus tard ? Ce projet a-t-il évolué et fait-il l'objet d'une demande officielle ?

Dans le même temps, une réunion entre le cabinet du Ministre et la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique était annoncée dans le but d'aborder la problématique du manque d'infrastructures flagrant pour les amateurs de la discipline.

Cette réunion s'est-elle tenue ? Quels sont les constats ou les avancées en la matière ?

Enfin, en 2015 déjà, un groupe de travail conjoint avec le Ministre de l'Environnement devait examiner les différents projets et dégager des pistes de travail.

Où en sommes-nous plusieurs mois plus tard ? Des pistes concrètes ont-elles été dégagées pour qu'enfin les amateurs de motocross puissent disposer de structures, de circuits leur permettant d'exercer leur sport sans pour cela devoir enfreindre les règles et mettre leur sécurité en danger ?

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier qui est, on peut le dire, à l'arrêt depuis de nombreux mois.

Question Orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre des Pouvoirs Locaux, sur « la montée du radicalisme »

Monsieur le Ministre, récemment, l'OCAM a mis en évidence la propagation de plus en plus importante du radicalisme dans les mosquées et les centres islamiques de notre région. L'influence du wahhâbisme, en provenance de l'Arabie-Saoudite qui promeut un l'islam radical et qui est prêché dans des mosquées de notre région, s'accroît dangereusement, d'autant plus qu'il est relayé par les médias sociaux et certaines chaînes de télévision.

Suite à mise en place du Plan wallon de lutte contre le radicalisme lié aux attentats de Charlie Hebdo et de Verviers, son ambition était de faire à la fois de la prévention et de l'action face aux premiers signes d'un radicalisme naissant. Malgré cela, et votre volonté d'améliorer l'intégration sociale et culturelle, il semble que le fondamentalisme religieux poursuit sa prolifération dans l'espace publique.

A ce titre, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me préciser :

- Le Plan Wallon proposait un cadastre des lieux de cultes. Seriez-vous en état de nous donner des chiffres précis de mosquées et lieux de cultes promouvant le fondamentalisme religieux ?
- Comment concrètement allez-vous lutter contre la diffusion des idéologies intégristes dans ces lieux de cultes musulmans ?
- La prévention à la radicalisation reste une des actions indispensables à la lutte contre la radicalisation. Que comptez-vous faire pour accroître cette prévention face au fondamentalisme religieux ?

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT.

Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Pierre-Yves Dermagne , Ministre des pouvoirs locaux sur « l'aide à l'achat de véhicules non polluants ou à l'adaptation des véhicules dans les communes »

Monsieur le Ministre, en 2016 Monsieur Furlan avait fait passer une circulaire permettant aux communes, provinces, CPAS et régies communales autonomes de Wallonie de solliciter une subvention pour l'achat de véhicules non-polluants ou pour l'adaptation de leurs véhicules de plus de 3,5 tonnes aux normes environnementale.

En clair, pour l'achat de véhicules non polluants de moins de 3,5 tonnes, ils pourront bénéficier d'une intervention financière de la Région de 20% de la facture totale. Pour l'achat de véhicules non polluants de plus de 3,5 tonnes et pour l'adaptation de véhicules de plus de 3,5 tonnes aux normes environnementales, l'intervention financière régionale sera de 15%.

Cette mesure est effective depuis le 1/01/16, le pouvoir local est responsable d'introduire la demande de subvention.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte :

1 an plus tard, les communes sont-elles satisfaites de cette circulaire et proactives dans la réduction des véhicules polluants ? Pourriez-vous nous dresser un bilan et une cartographie des communes ayant introduit une demande de subvention ? Remarque-t-on une préférence des communes pour l'adaptation plutôt que l'achat de véhicules ?

Question Orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Pierre-Yves Dermagnes, Ministre des pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement , sur « la gestion des ASBL provinciales»

Monsieur le Ministre, récemment, le Collège de Province de Hainaut va statuer sur la bonne gouvernance des ASBL provinciales via un audit indépendant suite aux différentes affaires que la région du Hainaut a malheureusement connue.

Ce qui est en cause, notamment, ce sont les rémunérations et les conflits d'intérêts des personnels politiques entre les ASBL provinciales et des mandats publics. Ces révélations poussent à questionner l'éthique en politique, la promotion des valeurs de transparence et démocratique au sein des institutions provinciales ainsi que la réforme nécessaire de la gestion et de l'organisation de ces institutions dans une perspective de responsabilité déontologique.

L'honnêteté en politique est ce qui prime dans la relation que nous avons avec les citoyens. Aussi, à ce titre, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me préciser :

- Pourriez-vous m'indiquer le nombre précis de celles-ci dans la province du Hainaut ? Ainsi que les coûts des mandats publics ?
- Allez-vous engager des réformes indispensables de bonne gouvernance en matière de transparence vis-à-vis de ces ASBL ?
- Ne croyez-vous pas qu'il est temps de moderniser la gestion des ASBL avec le souci primordial de la clarté et de l'honnêteté face aux dérives que nous avons pu constater ?

Je vous remercie,

Jacqueline GALANT.

Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Ministre des pouvoirs locaux sur « le nombre d'échevins dans les collèges communaux »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la Wallonie s'est dotée de son propre code de la démocratie locale et de la décentralisation qui contient l'ensemble des règles de fonctionnement des pouvoirs locaux.

L'article L1123-9 du code définit le nombre d'échevins en fonction du nombre d'habitants. Les chiffres varient de deux échevins pour une commune de 1000 habitants à dix Echevins pour une commune de plus de 200.000 habitants.

Mentionnons enfin que lors du renouvellement des conseils communaux et collèges communaux en 2012, le nombre d'échevins déterminés à l'article L1123-9 en application de l'article L1121-3 avait été réduit d'une unité dans les communes comptant au moins vingt mille habitants. Cela avait entraîné la réduction de 23 échevins au niveau wallon.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte :

Pourriez-vous me préciser le nombre actuel d'échevins dans les 262 communes de Wallonie ? Comptez-vous revoir l'article L1123-9 qui définit le nombre d'échevins en fonction du nombre d'habitants ou restera-t-il dans son état actuel ? Les communes de moins de 20.000 habitants connaîtront-elles une réduction d'échevins ?

**Question orale de Jacqueline GALANT, Députée, à Dermagne,
Ministre des pouvoirs locaux sur « la vérification des
certificats de naissance et de décès »**

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la vérification des certificats de naissance et de décès est devenue une compétence régionale depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les actes de naissance, les actes de mariage, les actes de décès sont tenus à jour dans les registres de l'Etat civil.

Ces registres existent en deux exemplaires. Un exemplaire est conservé à la commune, un deuxième exemplaire est transmis chaque année au greffe du Tribunal de Première Instance.

Enfin, la problématique des « bébés papiers » est en augmentation en Belgique, il concerne des enfants conçus ou reconnus en vue de l'obtention d'un droit de séjour ou de la nationalité et les reconnaissances de paternité (pré ou postnatales) frauduleuses.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte :

Depuis la régionalisation de cette compétence, quel a été l'impact pour les services ? Le Ministre envisage-t-il des mesures particulières pour cette compétence vu le lien qu'elle entretient avec les communes ?

Comme vous le savez, la problématique des « bébés papiers » est fédérale, néanmoins, la vérification des certificats de naissance étant régionale, la coordination avec le niveau fédérale vous semble-t-elle utile ?

Comme vous le savez, les officiers de l'Etat civil souhaitent un instrument légal pour pouvoir suspendre la procédure de reconnaissance de paternité en cas de fraude, avez-vous des retours des communes par rapport à cette problématique ?

Question orale de Virginie Defrang-Firket à Pierre-Yves Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, l'expérience de médiation locale mise en place par des communes du Pays de Famenne

Je vous interrogeais le 20 décembre dernier sur la médiation communale. Cette question faisait suite à l'audition, le 4 octobre 2016, de Monsieur le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En réponse à ma question, et au sujet de l'initiative prise par des communes du Pays de Famenne, vous m'indiquiez qu'un comité d'accompagnement était prévu fin décembre 2016 et que vous pourriez ensuite m'en dire davantage. Vous ajoutiez que cette réunion serait l'occasion de « les interroger sur l'état d'avancement et sur la pertinence de cette initiative ».

Ce comité d'accompagnement s'est-il tenu ?

Qu'en est-il ressorti ?

Qu'en est-il de l'expérience de médiation supra-locale mise en place par ces communes ?

Question orale de Virginie Defrang-Firket à Pierre-Yves Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, sur les systèmes de voitures électriques partagées mis en place par les pouvoirs locaux

La ville de Liège a récemment adopté le cahier spécial des charges relatif à un futur marché de concession dans le cadre du développement d'un système de voitures partagées électriques.

Ce concept est déjà développé dans des villes comme Paris, Bruxelles ou Gand.

Par ailleurs, ce système de « carsharing » n'est prévu que pour l'espace public de la ville de Liège et ne concerne donc pas les autres communes ni des lieux fréquentés comme l'aéroport de Liège ou encore les zonings périphériques.

Comment encouragez-vous les pouvoirs locaux à développer de telles initiatives ?

Comment travaillez-vous avec eux afin de développer une offre plus large, voire supracommunale, de ce type de service et ne plus le réduire au seul territoire d'une ville ou commune ?

Question orale de Virginie Defrang-Firket à Pierre-Yves Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, sur l'obligation pour les pouvoirs locaux de disposer d'une agence locale pour l'emploi

En Wallonie, les villes et communes ont l'obligation de mettre en place une Agence Locale pour L'emploi (ALE).

Le portail wallon de l'emploi et de la formation professionnelle confirme d'ailleurs que les « communes ou groupes de communes doivent constituer une Agence Locale pour l'Emploi ».

Confirmez-vous cette obligation pour les communes ? Pourquoi en faire une obligation, est-ce que certaines communes refuseraient d'en mettre une en place ?

Les villes et communes vous ont-elles déjà fait part de leurs réticences à ce sujet ?

Est-ce qu'un tel organe se justifie vraiment dans toutes les communes ?

Les ALE ont-elles une utilité partout ?

Quels contacts avez-vous avec votre homologue en charge de l'Emploi et de la formation à ce sujet ?

Permettre, notamment aux petites communes, de pouvoir se mettre ensemble pour constituer une ALE semble une bonne solution.

En tant que Ministres des Pouvoirs locaux, comment travaillez-vous à ce niveau avec les Villes et communes ?

Toutes les communes disposent-elles d'une ALE ?

Combien d'ALE sont-elles le fruit d'une collaboration entre plusieurs communes ?

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Député-Bourgmestre, à Monsieur Pierre Yves Dermagne, Ministre de la Ville et des Pouvoirs Locaux, sur "Les filiales des intercommunales"

La Commission d'enquête Publifin et une récente étude du Crisp pointent à suffisance l'absence de contrôle de filiales d'intercommunales et les risques de dérive que suscitent des constructions souvent éloignées de l'intérêt communal et/ou provincial !

Le Ministre partage-t-il le constat ?

Quel est l'état de sa réflexion et quelles sont les mesures envisagées pour mettre fin à cette dérive ?

Comment respecter l'autonomie communale et la sécurité que nécessite la gestion des deniers publics ?

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Député-Bourgmestre, à Monsieur Pierre Yves Dermagne, Ministre de la Ville et des Pouvoirs Locaux, sur « l'implication des communes dans l'accord sur la taxe sur les pylônes »

Après le vote du budget 2017, différents Ministres du Gouvernement ont annoncé un accord avec les opérateurs de téléphonie qui aboutissait à supprimer la taxe sur les pylônes et annonçait des investissements conséquents dans l'infrastructure.

Bien qu'absentes de la négociation, les communes étaient impliquées dans l'accord puisqu'elles devaient renoncer à la perception de la taxe.

Comment le Ministre s'investit-il pour que l'accord soit validé, accepté et appliqué par les communes ?

Quel est la méthodologie de travail du Ministre ?

Comment circonscrire le principe de l'autonomie des communes dans la problématique ?

Quel est l'échéancier de travail ?